
R a p p o r t n° 10

de M. Damien MESLOT
Président

REFERENCES : DM/GL/CJ

MOTS-CLES : Assemblées GBCA

CODE MATIERE : 5.3

OBJET : Désignation de représentants du Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour siéger au Comité Syndical du SERTRID.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les Articles L 2121-33 et L 5211-7,

Vu la délibération n° 17-22 en date du 26 janvier 2017 portant désignation de représentants dans les organismes extérieurs,

Vu la présentation de dix démissions parmi les délégués désignés pour siéger au Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID),

Considérant l'absence de représentativité du Grand Belfort Communauté d'Agglomération du fait de la présentation de la démission de six membres titulaires et de quatre suppléants,

Considérant que cette carence dans la gouvernance qu'entraînent ces démissions doit, pour des considérations de continuité de service public et d'équilibre en terme de représentation, être palliée dans les meilleurs délais,

Par délibération n° 17-22 du 26 janvier 2017, ont été désignés pour représenter Grand Belfort Communauté d'Agglomération au Comité Syndical du SERTRID les conseillers suivants :

Titulaires :

- M. Olivier DERROY
- M. Jacques BONIN
- M. Bernard DRAVIGNEY
- M. Thierry PATTE
- M. Pierre REY
- M. Laurent CONRAD
- M. Jean-Claude MARTIN
- M. Jean-Pierre CUENIN
- M. Bastien FAUDOT

Suppléants :

- M. Michel ORIEZ
- Mme Bernadette PRESTOZ
- M. Raphaël RODRIGUEZ
- Mme Marie-Line CABROL
- Mme Françoise RAVEY
- M. Yves VOLA
- M. Claude GAUTHERAT
- M. Henri OSTERMANN
- M. Leouahdi Selim GUEMAZI

Monsieur le Président expose qu'il est destinataire de la démission de six représentants titulaires et de quatre suppléants désignés le 26 janvier 2017 par le Conseil du Grand Belfort pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID).

En rappelant les enjeux liés au retraitement des déchets, il indique que le Grand Belfort ne peut souffrir d'une quasi-absence de représentativité.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Communautaire de procéder, par scrutin secret de liste à la majorité absolue, à la désignation de délégués issus du Conseil du Grand Belfort pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID).

Signé par M. Damien MESLOT
le 6 avril 2017